

Demande et suivi de l'agrément sur AGAPE'TH

Remplir son obligation d'emploi des travailleurs handicapés en faisant application d'un accord handicap agréé



NÉGOCIATION DE L'ACCORD

1

Négociez et signez votre dossier d'accord avec les différentes parties prenantes.

Les modalités de dépôt de l'accord sont celles prévues aux articles D. 2231-2 et suivants du code du travail.

2

DÉPÔT SUR D@CCORD

Déposez votre dossier sur la base [D@ccord](#).

Sauf pour les accords de branches qui sont à déposer par la partie la plus diligente auprès des services du ministre chargé du travail (une version papier signée + une version électronique non signée transmise à la DGT)



Attente de votre récépissé de dépôt afin de réaliser votre demande d'agrément

CONNEXION AGAPE'TH

3

Connectez-vous à [AGAPE'TH](#) afin de déposer votre demande d'agrément.

Si vous n'avez pas de compte, vous devez alors en créer un :

- [Fiche de Connexion entreprise](#)
- [Fiche Espace Entreprise](#) afin de renseigner vos informations dans AGAPE'TH

Pour tout problème une assistance est disponible :

- [Fiche Assistance utilisateurs](#)

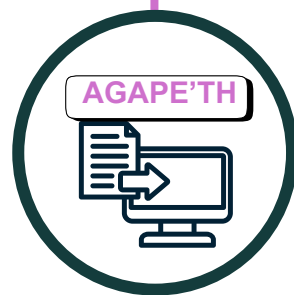


4

DÉPÔT SUR AGAPE'TH

Renseignez les différents onglets et rubriques de votre dossier de demande d'agrément avant le 31 mai.

- [Vidéo pas à pas de dépôt de la demande](#)
- [Fiche demande d'agrément](#)



INSTRUCTION

5

Echangez avec votre DDETS si besoin, c'est à vous de prendre contact avec elle !

- [Fiche messagerie](#)

Si votre dossier est au **statut brouillon** ou **demande complément**, vous avez la main pour le modifier ou le déposer. Vous pouvez également l'abandonner si celui-ci est au statut brouillon uniquement. Sinon, c'est à votre DDETS d'agir.

Attente de décision d'accord ou de rejet par la DDETS



6

OBLIGATIONS DURANT L'ACCORD

Saisissez chaque année les éléments de vos bilans financier et qualitatif.

Renseignez également le détail du périmètre des entreprises couvertes par l'accord.

- [Vidéo Bilans](#)
- [Fiche Bilan financier](#)
- [Fiche Bilan qualitatif](#)



OBLIGATIONS EN FIN D'ACCORD

7

Soumettez vos bilans financiers et qualitatifs.

Ces bilans sont nécessaires à la finalisation de votre agrément et au dépôt d'une demande de renouvellement le cas échéant.

Attente de l'instruction des bilans afin de finaliser l'accord

8

RENOUVELLEMENT

Déposez votre demande de renouvellement en suivant le même processus que celui d'une première demande.



Une assistance AGAPE'TH est disponible pour vous aider dans la prise en main et le dépôt de vos demandes sur ce lien :

- [Assistance AGAPE'TH](#)